

UN ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

BOURG-DE-PEAGE

Ville Amie des Aînés depuis 10-2012

Bourg-de-Péage (26)

OBJECTIFS

Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Maintenir le lien social et prévenir l'isolement des seniors. Contribuer à préserver les capacités motrices et cognitives des patients. Soutenir et soulager les aidants familiaux en leur offrant un temps de répit.

PRATIQUE

Accueillir des patients en perte d'autonomie. Création d'un programme d'atelier avec des temps de stimulation et de détente.



NOUVEAUX BESOINS, NOUVELLES RÉPONSES: UNE MUNICIPALITÉ ENGAGÉE POUR SES SE- NIORS

En 2002, Le Clos de l'Hermitage a ouvert ses portes à Bourg-de-Péage. Il s'agit d'un foyer-restaurant et d'un lieu de rencontre pour les seniors de la ville. Soucieuse de toujours apporter des réponses adaptées aux seniors, la municipalité n'a cessé de chercher des moyens pour répondre aux besoins des personnes âgées de la commune. Engagée depuis dix ans dans une politique volontariste d'accompagnement du maintien à domicile des personnes avançant en âge, la municipalité a souhaité confier au CCAS la création du premier accueil de jour autonome dans le département de la Drôme. L'idée d'ouvrir un accueil de jour autonome a ainsi germé afin, non seulement de permettre aux personnes en perte d'autonomie de garder du lien social mais aussi pour soulager et soutenir leurs familles. Cette action est ancrée sur les principes définis dans la charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée Dépendante, relative à la reconnaissance de la dignité de la personne.

L'accueil de jour de Bourg-de-Péage a ouvert ses portes le 1er octobre 2008 au sein du Clos de l'Hermitage et accueille des personnes en perte d'autonomie après un accident vasculaire cérébral, souffrant de la maladie de Parkinson ou en phase débutante des troubles de désorientation.



UN PROJET MULTIPARTENARIAL

Plusieurs partenaires se sont regroupés pour faire naître cet accueil de jour : l'ARS et le Département pour le soutien financier, la ville de Bourg-de-Péage, France Alzheimer et des partenaires locaux publics et associatifs. La communication s'est faite par plusieurs moyens : l'agenda des Seniors, le bulletin municipal, les professionnels médicaux et paramédicaux, Cap info (qui est l'ancien CLIC), mais aussi par des rencontres et des courriers aux différents partenaires.

Une équipe pluridisciplinaire participe au fonctionnement de l'accueil de jour : le directeur du CCAS et l'assistante de direction pour les admissions, la gestion administrative et financière. Une aide-soignante, une aide médico-psychologique, une infirmière coordinatrice et un psychologue pour l'accompagnement des patients et une animatrice pour les ateliers de stimulation et de détente.

FONCTIONNEMENT

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 et accueille jusqu'à cinq patients par jour. Un contrat d'accompagnement définit la fréquence et la durée de cet accueil ainsi que les objectifs à atteindre avec la personne âgée, dans la perspective de son bien-être. L'accompagnement proposé fait l'objet d'évaluations régulières. Pour que l'effort financier ne constitue pas un handicap pour les familles, la Ville, par le biais de son CCAS, a souhaité mettre en œuvre une politique tarifaire qui ne soit pas source de discrimination. Le coût d'une journée, pour une personne en GIR 3 ou 4 s'élève à 79,84€ dont 41,39€ pour l'hébergement. Ce montant étant bien trop important pour les revenus modestes, la Ville a donc ramené la participation journalière des bénéficiaires à 11€ seulement pour les péageois (repas et transport compris) et prend la différence à sa charge.

Grâce à l'accueil de jour, les patients en perte d'autonomie conservent un lien social et leur famille bénéficie d'un réel temps de répit. Depuis l'ouverture en 2008, ce sont 83 personnes âgées différentes qui ont été accueillies.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Bourg-de-Péage, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.